



N° 2020/17
Du 20 février 2020

DELIBERATION

portant création d'un emploi communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L 211-4 et D 211-7,
- Vu le budget de l'exercice 2020,
- La commission des finances et des services publics consultée dans sa séance du 13 février 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Est créé au sein du tableau des effectifs des emplois communaux le poste suivant :

Emploi	Catégorie	Poste	Service
Gestionnaire comptable (cadre d'emploi - adjoints administratifs)	C	1	Service des finances

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi transformés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'exercice aux articles et chapitres prévus à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

[Signature]
Willy GATUHAU

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
21 FEV. 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

[Multiple handwritten signatures of council members and other officials]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG..... 1
- SGA..... 2
- Service du personnel..... 1
- Service des finances..... 1
- Trésorier de la province sud..... 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
21 FEV. 2020
• de la transmission effectuée e
• de la notification effectuée le
• de la publication effectuée le
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
[Signature]
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 FEV. 2020